

## Présentation des missions de la déléguée du Défenseur des droits et de la conciliatrice de justice le 7 novembre 2024 à la France services Val Guiers

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante.

Le Défenseur des droits a été créé en 2011. Il est inscrit dans la Constitution française.

Le Défenseur des droits a 2 missions :

- Défendre les personnes dont les droits ne sont pas respectés
- Permettre l'égalité de tous

Le Défenseur des droits intervient dans les 5 domaines suivants :

- Défense des droits des usagers des services publics  
(exemple : une personne qui ne touche plus ses allocations depuis plusieurs mois mais qui n'arrive pas à avoir une réponse de l'administration)
- Défense et promotion des droits de l'enfant  
(exemple : un enfant que l'on refuse d'inscrire à l'école)
- Lutte contre les discriminations et promotion de l'égalité  
(exemple : un couple de femmes à qui on refuse la location d'un appartement)
- Respect de la déontologie des professionnels de la sécurité  
(exemple : un policier qui refuse de prendre une plainte)
- Orientation et protection des lanceurs d'alerte  
(exemple : un employé qui souhaite savoir vers qui se tourner pour dénoncer de la corruption dans son entreprise)

Mme DAVID CLERMONT fait partie de 4 déléguées du Département de la Savoie, elle intervient en tant que bénévole.

Saint Genix Les Villages - 73240 : France services Val Guiers, 126 place des Tilleuls - 06 95 87 61 03 / 3e MARDI APRES-MIDI

Chambéry - 73000 : Maison de justice et du droit de Chambéry, 28, place du Forum - / LUNDI APRES-MIDI

Chambery - 73000 : Préfecture de la Savoie, Château des Ducs de Savoie - 04 79 75 50  
53 / MERCREDI MATIN

[sophie.david-clermont@defenseurdesdroits.fr](mailto:sophie.david-clermont@defenseurdesdroits.fr)

### **Guide pratique à l'usage des intervenants de l'action sociale**

La conciliation de justice intervient dans le règlement amiable des litiges en matière de droit civil

**La conciliation de justice est un mode amiable de règlement des différends (MARD)**, souvent qualifiés de différends de la vie quotidienne. **Elle peut intervenir en dehors de tout procès** ou devant un juge ou être déléguée par ce juge à un conciliateur de justice.

**C'est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite.**

Si elle aboutit, elle donne lieu à la signature d'un accord total ou partiel par les parties, constaté par le conciliateur de justice. Cet accord peut être homologué par le juge afin de lui donner force exécutoire « valeur de jugement ».

#### **Différends concernés et champ d'action**

<image005.png>

**La conciliation de justice est un des préalables à l'action en justice pour les demandes n'excédant pas 5.000,00€**

Document ressources : [Qu'est-ce que la conciliation de justice](#)

Mme BENEVISE fait partie des 71 conciliateurs bénévoles dépendants de la cour d'appel de Chambéry,

Elle effectue des permanences mensuelles les mardis :

à Pont de Beauvoisin, 21 Rue de l'Hôtel de ville 73330 Le Pont de Beauvoisin

Standard : 04 76 37 04 62

Et à la France services Val Guiers de Saint Genix les Villages, 126 place des tilleuls 04 76 31 51 88

**Pour la prise de rdv l'usager prend contact avec le lieu de permanence qui transmet les demandes de rdv**